



## Travaux a la charge du vendeur non réalisés

Par **lancelotukr**, le **27/04/2012** à **12:02**

Bonjour,rrnrnJ'ai acheté un terrain en septembre 2011.rnrnDans l'acte d'achat était stipulé qu'au plus tard le 31/12/2012 des travaux devaient être réalisés a la charge exclusive du vendeur (stipulé dans l'acte de vente, avec schéma, mais pas de montant de réalisation).rnrnN'arrivant pas a avoir un planning de réalisation, j'ai envoyé un courrier recommandé le 13/04/2012 au vendeur pour qu'il réalise les travaux (15 jours de délais pour réaliser les travaux). Aujourd'hui aucune réponse du vendeur !rnrnExtrait lettre envoyé au vendeur (validé par le clerc de notaire)rnDans le cadre de l'acquisition du lot 1 du lotissement "Les Ifs", et aux termes de l'acte régularisé le 6 septembre 2011, vous vous étiez engagé à réaliser sur le terrain, à vos frais exclusifs et au plus tard le 31 décembre 2011, la fondation spéciale pour le muret de clôture sur rue (12 mètres de façade), conformément au plan de coupe/façade et au schéma technique 3 y annexé.rnrnQu'elle démarche judiciaire puis je entreprendre et quels sont les risques financier pour moi ?rnrnMerci d'avance de votre réponse.